

Berne, 21 mai 2026

Téléphone +41 31 390 21 22
E-mail politique@bpa.ch
Informations bpa.ch/politique

Prise de position

Phase d'apprentissage de douze mois pour les élèves conducteur·rices de moins de 20 ans

Le BPA favorable au maintien de la réglementation actuelle

Depuis 2021, les élèves conducteur·rices de moins de 20 ans doivent accumuler de l'expérience au volant durant une phase d'apprentissage d'au moins une année avant de pouvoir se présenter à l'examen pratique de conduite. Depuis, cette modification alimente régulièrement le débat politique. Pour le BPA, il est incontestable que les courses d'apprentissage accompagnées sont à la fois pertinentes et extrêmement importantes car les jeunes conducteur·rices ont un risque d'accident particulièrement élevé. Ces trajets accompagnés permettent de réduire les facteurs de risque liés à l'âge.

En 2021, les règles d'obtention du permis de conduire de la catégorie B ont changé en Suisse: depuis, il est notamment possible d'obtenir le permis d'élève conducteur·rice dès l'âge de 17 ans après réussite de l'examen théorique. Auparavant, cela n'était possible qu'à partir de 18 ans. Toutefois, les élèves conducteur·rices de moins de 20 ans doivent désormais accumuler de l'expérience au volant durant une phase d'apprentissage d'au moins une année avant de pouvoir se présenter à l'examen pratique. Depuis leur introduction, ces changements font débat au plan politique, en particulier la question de savoir s'il faudrait de nouveau supprimer la phase d'apprentissage d'une durée d'un an pour les jeunes entre 18 et 20 ans.

Risque d'accident particulièrement élevé chez les jeunes

Le BPA est clairement opposé à la suppression de la phase d'apprentissage d'une année. Cette période est synonyme de davantage d'expérience de la conduite acquise dans des conditions sûres, ce qui est très important pour les jeunes conducteur·rices. Ceux-ci et celles-ci courent en effet un risque d'accident particulièrement élevé, surtout en raison de leur manque d'expérience, notamment au niveau de la détection des dangers. Ainsi, ils et elles perçoivent les dangers plus tardivement que les conducteur·rices expérimenté·es, les évaluent moins bien et réagissent de manière plus hésitante et souvent de façon inappropriée.

Le manque d'automatismes et de routine peut conduire à une mauvaise appréhension du comportement des autres usager·ères de la route. D'autres risques sont liés spécifiquement à l'âge: les jeunes conducteur·rices sont plus sujet·tes aux comportements à risque, cèdent plus facilement à leurs impulsions et tendent davantage à se surestimer que les conducteur·rices plus âgé·es.

Les courses d'apprentissage réduisent le risque d'accident

Les chiffres de l'accidentalité routière attestent que les automobilistes entre 18 et 24 ans sont plus fréquemment touché-es par des accidents graves que les conducteur-rices plus chevronné-es. Le risque de subir un accident grave est presque trois fois plus élevé chez les premier-ères que chez les 25-64 ans. Des études montrent que les facteurs de risque liés à l'âge peuvent être réduits grâce aux courses d'apprentissage accompagnées. Une évaluation de l'Office fédéral des routes (OFROU) publiée en 2026 est par ailleurs parvenue à la conclusion que, depuis l'introduction de la phase d'apprentissage accompagnée, le taux d'accidents a considérablement diminué durant la première année suivant la réussite de l'examen pratique de conduite. Le BPA estime donc que cette phase d'apprentissage est pertinente pour les élèves conducteur-rices de moins de 20 ans et qu'il est crucial de la maintenir.